

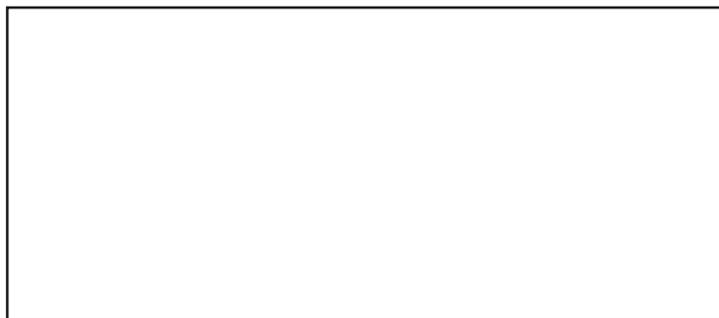


LYON 03 CC
SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 24/03/2023
Date limite de distribution : 30/03/2023



- Education Nationale :
préparation de rentrée
p 2
- Education Nationale :
bilan des élections professionnelles
- Jeunesse :
le Service National Universel
p 3
- Ukraine :
Rencontre avec Yuri Samoïlov
p 4

49.3 !

Cette publication a été faite à un moment clé du mouvement contre une réforme des retraites injuste, injustifiée et très impopulaire.

En effet, au moment de l'écriture de cet édit, le gouvernement vient de faire usage du 49.3 pour tenter de faire passer son projet envers et contre tout. Nous ne savons pas encore, à cet instant, quels seront les votes face aux motions de censure et, donc, si notre lutte massive et dans l'unité a fini par trouver un écho au sein du parlement en mettant en échec cette réforme à travers une motion de censure majoritaire ou s'il faut continuer d'amplifier nos luttes pour obtenir sa non application.

Quelle que soit l'issue de cette crise, elle démontre bien à quel point notre système démocratique est à bout de souffle. Il est fondamental de transformer la société pour plus de solidarité, d'égalité et que la démocratie reprenne tout son sens !

François Jandaud,
secrétaire départemental FSU

Préparation de rentrée dans le département du Rhône et la métropole lyonnaise : des moyens insuffisants !

DANS LE 1ER DEGRÉ : LA POLITIQUE DU MINISTRE S'APPLIQUE SANS MOYENS !

Dans les écoles, les consignes ministérielles seront appliquées partiellement faute de moyens.

Avec une dotation de zéro poste, l'IA-Dasen est toujours dans l'incapacité de financer les commandes ministérielles malgré la baisse du nombre d'élèves.

Ainsi, le dédoublement des Grandes Sections en REP a bien été programmé mais il ne sera pas effectif partout faute de locaux. La FSU-SNUipp a obtenu de l'IA-Dasen qu'il n'impose pas la co-intervention (deux enseignants dans une même classe de GS à 28 élèves voire 30) aux équipes que ne le souhaitaient pas. Les écoles concernées sont assez nombreuses. Cela est significatif du manque d'enthousiasme pour la politique de dédoublements des classes qui se met en œuvre dans des contraintes de bâtiment mais aussi en alourdissant les effectifs dans les autres niveaux. Difficultés auxquelles il faut ajouter la question des ATSEM en maternelle.

D'ailleurs, l'IA-Dasen a refusé la demande de la FSU-SNUipp d'abaisser les seuils à 25 dans les classes non dédoublées en Education Prioritaire. Les élu-e-s FSU-SNUipp ont bien sûr défendu une par une les écoles qui étaient dans cette situation mais à la rentrée il y aura encore trop de classes à 25 élèves ou plus en Education Prioritaire.

Au final, la baisse des effectifs aurait pu être l'occasion d'améliorer enfin les conditions d'enseignement pour des élèves fortement touchés par la crise du Covid. Le ministère en aura décidé autrement. De même, les écoles du Rhône souffrent du manque de cohérence des politiques gouvernementales.

**Benjamin Grandener,
FSU-SNUipp 69**

DANS LE 2ND DEGRÉ : QUAND MÉPRIS RIME AVEC TROMPERIE !

En collège, c'est le mépris qui prime !

Tout d'abord, quand plus d'élèves (+134) et moins de classes (-7) n'est considéré que comme une « infime » augmentation des effectifs moyens par classe, comment ne pas se sentir méprisé.e.s par cette administration qui encore une fois suit sa logique de remplissage des classes sans prendre en considération nos conditions de travail et les apprentissages de nos élèves ?

Les grands perdants de la rentrée 2023 sont d'ailleurs les collèges du département qui voient leur Allocation Progressive de Moyens diminuer également.

Comment définir, si ce n'est par le mépris, l'annonce brutale de la disparition de la technologie en 6^o par voie de presse en ce début d'année ? Cette décision de dernière minute n'a jamais été présentée, ni discutée avec les représentant.e.s des personnels.

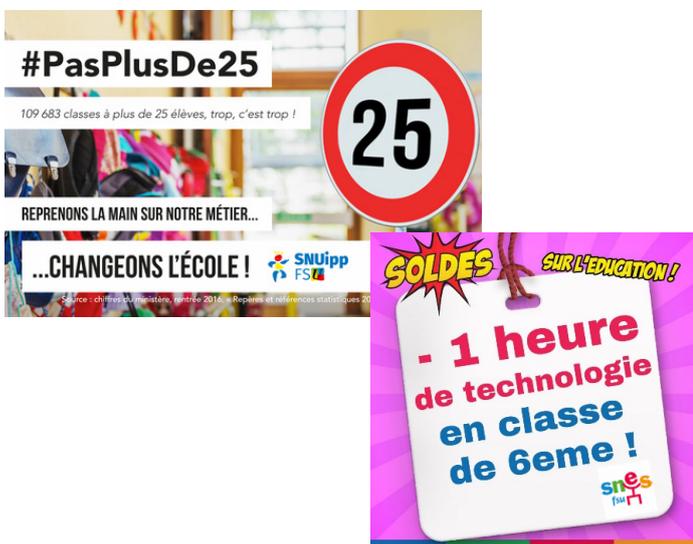
Le but affiché est de renforcer les savoirs fondamentaux, mais le véritable objectif est avant tout de pallier la pénurie de professeur.e.s de technologie.

Enfin, qui peut encore croire à la bienveillance de l'administration quand les structures créées dans les collèges du Rhône en 2023 seront une seule ULIS et une seule UPE2A au collège Chabroux de Villeurbanne, au vu du nombre d'élèves notifié.e.s non affecté.e.s en structure inclusive actuellement ?

Et en lycée, la tromperie domine !

En Lycée Général et Technologique, il est prévu 147 élèves en moins, et la suppression de 18 divisions et 22.8 postes. Tout cela, en ouvrant le nouveau lycée Beltrame de Meyzieu. Dans les LP du Rhône, il y aura +190 places avec des créations (PRDF) (85 places), la montée de scolarité (235 places) et les fermetures (118 places). Un début de réorganisation de l'offre de formation va être opéré entre les LPO Fays, LP Musset et LP les canuts.

Dans ce contexte de nouvelle dégradation des conditions de travail et d'étude, une seule annonce pourrait sembler favorable : l'abaissement des seuils de 35 à 32 élèves par classe en 1ère STMG. Or, d'une part cette réduction des effectifs s'accompagne d'une hausse dans les autres niveaux et voies (de 31 à 32,46 élèves en moyenne en terminale technologique ; de 31,53 à 32,38 élèves en moyenne en première générale...). Et surtout, d'autre part, elle induit une baisse des moyens pour chaque division de 1ère STMG dont la dotation sera amputée d'une heure, ce qui permettra notamment de financer, à moyens constants, le retour obligatoire des mathématiques (1h30 financées par groupe de 35 élèves) pour toutes et tous les élèves de 1ère générale qui n'ont pas fait le choix de la spécialité mathématiques.



**Nadège Pagliaroli,
SNES-FSU 69**

Résultats départementaux des élections professionnelles dans l'Education Nationale

La FSU : 1ère fédération dans les instances de l'académie et du département !

A Lyon aux dernières élections professionnelles (décembre 2022), les électeur.rices de l'académie ont montré leur adhésion claire à un projet d'éducation que la FSU sera en capacité de défendre avec force dans les Comités Sociaux d'Administration (CSA) en remportant 5 sièges sur 10 au niveau académique et départemental.

Dans le 2nd degré, encore une fois merci à tou.te.s d'avoir renouvelé votre confiance en la FSU !

A nouveau, la FSU sort victorieuse de ce combat et, en obtenant la majorité absolue des sièges (10 / 19) à la CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) des enseignant.e.s du 2nd degré, professeur.es de l'ENSAM, CPE et Psy-EN et la moitié des sièges à la CAPA des personnels de santé et sociaux (1/2), la FSU sera alors en force pour défendre les collègues face à l'administration !

La FSU, de loin première dans le 1er degré !

Dans le 1er degré, la FSU-SNUipp obtient 5 élu.es sur 10 (-1) à la CAPD. La FSU-SNUipp obtient cependant l'intégralité des élu.es dans les commissions pour les directeurs et directrices de SEGPA et des DEA car nous sommes la seule organisation à même de déposer des listes.



La FSU est la première force syndicale chez les personnels précaires pour défendre leurs droits !

Les professeur.es, CPE et Psy-EN non-titulaires tout comme les agentes et agents administratifs, techniques, sociaux ou de santé contractuel.les ont également reconnu l'expertise de la FSU pour les défendre dans les CCP (Commissions Consultatives Paritaires) à raison de 2 sièges gagnés sur 5 à la première et 2/6 à la seconde. La FSU sera à leurs côtés pour gagner un plan de titularisation ambitieux ! Enfin, la FSU continuera à lutter avec les AESH et les Assistant.es d'EDucation pour des rémunérations et des conditions de travail dignes car nos représentant.e.s ont obtenu 3 sièges sur 6 à leur CCP !

Benjamin Grandener,
FSU-SNUipp 69

Nadège Pagliaroli,
SNES-FSU 69

Le S.N.U. : Service National Universel

Depuis son lancement en 2017, ce dispositif n'a cessé de se fourvoyer, accumulant les dysfonctionnements, des candidats manquant à l'appel, des incidents de toute sorte lors des séjours. En 2022, les trois sessions du SNU devaient concerner 50000 jeunes, objectif non atteint par manque de candidatures, avec un coût du dispositif à 2 140 euros par jeune. Le budget 2023 prévoit 140 millions pour le SNU de frais de fonctionnement. Qu'en serait-il en cas de généralisation du dispositif à 800000 jeunes, comme le souhaite le président ?



Le SNU reste impopulaire auprès des jeunes.

Pour répondre à cette volonté de généralisation, dans les LP, LEGT dans l'académie, les chef.fes d'établissements imposent des objectifs à atteindre en nombre de candidat.es à recruter. Ainsi, les personnels enseignants et de vie scolaire sont priés de vendre un dispositif aux élèves faisant miroiter les bienfaits du SNU dans ParcoursSup, pour la validation des PFMP ou pour l'obtention du permis de conduire... Dans les faits, le SNU ne peut s'adresser qu'aux jeunes de nationalité française, excluant les binationaux et jeunes étranger.es. Il réduit l'accès à la citoyenneté à l'inculcation des « valeurs de la République » et il rate son objectif d'intégration.

La jeunesse mérite mieux que ça !

Ce choix politique est des plus inquiétants: il confirme les orientations du dernier quinquennat durant lequel les multiples injonctions à l'engagement traduisaient une conception autoritaire de l'éducation lisible dans un SNU de plus en plus militarisé. Le SNU n'est pas le « projet éducatif majeur » qu'il prétend être. La coercition émanant du SNU répond à une vision autoritaire qui dénature les métiers du champ éducatif. La jeunesse mérite mieux qu'une mise en conformité.

Pour la FSU, les politiques à destination de la jeunesse doivent au contraire travailler à la formation de citoyen.nes libres, disposant d'un esprit critique, s'appropriant les notions d'engagement, de responsabilité et de solidarité. Elles ne sauraient se réduire à un apprentissage de règles disciplinaires ou de normes sociales et comportementales.

La FSU réclame que le SNU soit abandonné et que le budget alloué serve à développer la formation citoyenne de toutes et tous les élèves au sein du système éducatif, à mettre en place des projets réellement éducatifs.

Alfred Zami,
SNES-FSU 69

Ukraine : Rencontre avec Yuri Samoïlov

Yuri Samoïlov, président fondateur du Syndicat des mineurs et responsable de l'Union interprofessionnelle de la région de Kryvyi Rih, de la Confédération des syndicats libres d'Ukraine (KVPU) organise avec le Réseau Syndical International de Solidarité et de lutes une série de rencontres à travers l'Europe, dont une à Lyon, au local de l'Union Syndicale Solidaires Rhône le 25 février. La FSU y était présente aux côtés de militant.es de Solidaires et de la CGT. Après quelques mots sur son syndicat, qu'il présente lui même comme le seul syndicat se revendiquant « de gauche » dans l'Ukraine post-soviétique quand les autres syndicats se sont construits sur un modèle libéral, Yuri a pu répondre à nos questions sur la situation sociale en Ukraine et l'activité concrète de son syndicat dans un pays en guerre.



Quelles sont les mesures actuellement prises contre les salarié.es en Ukraine sous couvert d'économie de guerre ?

Il y a une tentative d'approbation d'un nouveau code du travail modifiant 70 articles de ce code, intégrant, notamment, une réduction des congés payés, des droits à congé maladie et une suppression de la protection des militants syndicaux dans les entreprises qui peuvent maintenant être licenciés sans recueil de l'avis de leur syndicat. Le temps de travail légal a explosé car les salariés doivent maintenant réaliser aussi le travail des personnels partis au front. Il y a eu aussi une réforme des retraites, comme en France. La suppression de l'assurance maladie et du fonds d'aide aux personnes en situation de handicap a engendré une économie de 100 000 000 €. La durée de la journée de travail a encore été augmentée au prétexte des coupures liées aux alertes bombardement. Les conventions collectives ont été suspendues pour la durée de la guerre. Dans les villes les plus actives avant guerre, on a obtenu des choses : notamment le maintien des conventions par certains patrons qui payent le salaire moyen aux personnes mobilisées sur le front.

Quelle est l'action du syndicat aujourd'hui ?

Le syndicat a reçu l'aide financière via les convois cet hiver et actuellement gère les demandes des ouvriers au front et les familles aux faibles revenus. L'aide est répartie individuellement, le fonds n'étant pas suffisant pour aider tous ceux qui en ont besoin, priorité est donnée aux familles des ouvriers partis au front et à ces derniers. Les premières nécessités sont des vêtements chauds, des groupes électrogènes, du chauffage. Le 2e convoi avec beaucoup de groupes électrogènes a du coup été très bien reçu. L'argent a ainsi permis d'acheter et de mettre en route des équipements de chauffage pour que les camarades ne meurent pas de froid dans les tranchées. En ce moment, il faut faire face à des problèmes de pénurie alimentaire. Les travailleurs partis au front doivent être considérés comme des mineurs en activité : il leur faut des vêtements de qualité. Ils voient une réelle différence entre ceux fournis par le syndicat et l'équipement fourni par l'armée. Le syndicat, de la même façon, considère les tranchées comme un lieu de travail. C'est ce qui a motivé les achats de chauffages et groupes électrogènes : il faut assurer la sécurité des ouvriers et des conditions de travail décentes.

Le syndicat agit du coup comme un syndicat des militaires, est-ce accepté ?

Selon le droit ukrainien, un travailleur mobilisé reste un salarié et peut continuer à être membre d'un syndicat. Du coup le syndicat se doit de continuer d'assurer les aides pour le maintien du salaire et d'œuvrer pour leurs conditions de travail. Le syndicat a d'ailleurs développé une plate-forme pour donner une aide juridique aux salariés au front.

Y a t'il encore des liens avec les syndicats de Crimée et du Dombas ?

Une partie du syndicat était au Dombas. Les leaders ont été assassinés ou ont dû fuir après la prise de contrôle par la Russie. Le mouvement indépendant syndical ne peut pas continuer là-bas. De la même façon, l'antenne de Crimée a été absorbée par les syndicats russes et les liens n'ont pu être maintenus.

Les bénéfices d'ArcelorMittal, entreprise française présente dans les mines ukrainiennes comme en Russie, ont-ils évolué du fait de la guerre ?

En Ukraine ils ont arrêté la production de leur usine. Ils payent le chômage technique. En parallèle, en Russie, Arcelor Mital continue ses activités : c'est une « compagnie de Poutine » qui a un contrat passant par une compagnie russe. Ils livrent le métal pour fabriquer les chars russes.

Concrètement quelles sont les actions possibles des syndicats européens pour vous aider ?

Vous nous aidez déjà. Il y a un programme existant, avec les convois d'aide mais il ne couvre pas tous les besoins sur le front. Par exemple mon petit-fils qui est au front demande un fusil d'assaut français qui est plus efficace et plus léger. Il y a aussi des besoins de drones et de défense contre les drones. Il faut des véhicules tout terrain, notamment pour transporter des blessés mais aussi des munitions. En bref, pour aider plus, les syndicats européens devraient sortir du cadre de l'aide humanitaire, mais ce n'est pas certain qu'ils acceptent d'accorder ce genre d'aide...

Propos recueillis par François Jandaud,
pour le secrétariat de la FSU 69

fsu
Rhône

Trimestriel de la Section du Rhône de la FSU
Bourse du Travail Place Guichard 69 003 Lyon
Tél : 04 78 60 04 80
Prix du N° : 0,80 € Abonnement : 3 €
Directeur de la Publication N. PAGLIAROLI
Imprimé par nos soins

Le secrétariat départemental

François Jandaud
Nadège Pagliaroli
Séverine Garnier
Benjamin Grandener
Elsa Guillaume
David Millaud
Manon Pilloy

FSU Rhône
Bourse du Travail
Place Guichard
69003 - LYON
tél : 04 78 60 04 80
mail : fsu69@fsu.fr

Toutes les infos sur
<https://fsu69.fsu.fr>